

CHARTRE CO-FLIGHTING ACD

L'Aéro-club du Dauphiné (ACD) met à la disposition de ses membres l'application « Shaircraft » entrer en relation afin de partager des vols et des voyages aériens dans des conditions privées, non-commerciales, de loisirs, avec d'autres membres de l'ACD et leurs invités.

Les membres de l'ACD, utilisateurs de Shaircraft, appelés ici « co-flighters », s'engagent à respecter les principes, droits et obligations de la présente charte.

Les codes d'accès individuels et les informations Shaircraft sont strictement confidentiels. L'ACD se réserve de les utiliser pour administrer Shaircraft et animer le réseau des co-flighters.

L'éditeur du site Shaircraft ainsi que l'ACD ne sont pas responsables des mises en relations effectuées sur Shaircraft et des vols qui en découlent. Les utilisateurs communiquent sous un statut privé via leurs propres messageries.

Les informations échangées ne garantissent pas le bon déroulement d'un vol qui reste de la responsabilité pleine et entière du pilote en fonction qui est Commandant de Bord.

Les co-flighers font leur affaire de la répartition des participations aux frais de vols et de voyages.

Le Chef Pilote de l'ACD est l'administrateur de Shaircraft. Il active les utilisateurs et se réserve le droit de désactiver un utilisateur.

Les projets de vols et de voyages aériens sont déposés (postés) par les « pilotes organisateurs ». Ils sont souverains pour accepter ou refuser une participation à leurs vols ou voyages ainsi qu'à les modifier.

Les co-flighters intéressés prennent contact en indiquant leur profil aéronautique et le niveau de leur participation (Pilote sur un segment, Accompagnant place droite, Passager droite et arrière).

Le cas échéant un co-flighter peut inviter une autre personne dont il se porte garant explicitement.

Au cours des vols et voyages partagés, les co-flighters s'engagent au respect absolu des décisions formulées par le Pilote en fonction qui est Comandant de Bord.

Le pilote en fonction sera impérativement assis à gauche et sera le Commandant de Bord.

Les co-flighters de manière générale ne gêneront pas et n'interviendront pas sur les commandes de vol et instruments quelles que soient les circonstances sauf sur demande expresse du pilote Commandant de Bord.

Le pilote organisateur d'un vol/voyage supérieur à 2 jours s'engage à adresser un compte rendu journalier succinct par SMS ou courrier électronique au Chef Pilote.

La responsabilité de pilote est transmise par la remise des clés de l'avion à un autre pilote. Au sol, celui qui détient les clés est responsable de la gestion et de la sécurité de l'avion pendant l'escale.

La pratique du co-flighting est une activité de loisirs soumise à des aléas (météo, mécaniques, réglementaires, humains...). En cas d'annulation, de report ou de retard, les co-flighters s'engagent à ne revendiquer aucune indemnisation les uns envers les autres.

En cas de rapatriements sous assurance FFA, les co-flighters en informeront le Chef Pilote.

Le co-flighter signataire de la présente charte s'engage à en appliquer les recommandations.

Je soussigné _____

M'engage à respecter tous les points de cette charte de co-flighting ACD.

Le _____ Signature « lu et approuvé »